YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2007

DELIBERATION N° 2007/12/1329

OBJET : Accord de principe pour bénéficier d'un Contrat Enfance-Jeunesse auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal,

VU la possibilité pour les collectivités territoriales de signer un Contrat « Enfance-Jeunesse » en lieu et place des anciens contrats enfance et des contrats temps libre,

VU l'intention de la Municipalité de mettre en œuvre une politique d'action sociale, globale et concertée, en faveur des enfants de moins de 18 ans, sur la base d'un schéma de développement sur 4 ans (2008-2012),

VU l'ambition de la Municipalité de développer des places d'accueil supplémentaires pour les tout-petits en procédant dans un premier temps à l'extension du Multi-accueil existant « Les Calinous » et en créant une Maison de la Petite Enfance à la gare à l'horizon 2009/2010,

CONSIDERANT l'exigence requise dans ce contrat, dans son volet Enfance-Jeunesse, de développer des places d'accueil qui devront obligatoirement représenter au minimum 85% du montant de la prestation,

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier, en complément de la Prestations de Services Unique (PSU) actuelle, d'une prise en charge par la CAF, dans le Contrat « Enfance-Jeunesse », à hauteur de 55% maximum des dépenses nouvelles de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il en va de même, selon les mêmes principes, pour les actions concernant le volet « Jeunesse »,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE de formuler un accord de principe pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales dans le but de bénéficier en 2008 d'un Contrat « Enfance-Jeunesse »,

DIT que la validation des modalités de contractualisation financières ainsi que le projet de schéma de développement enfance et/ou jeunesse feront l'objet d'une prochaine délibération du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 27-12-07
et de la publication le 24-12-07
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23